



Plastic Lattice Lifetime Limited Warranty

ELIGIBILITY

Universal Consumer Products, Inc. (the "Warrantor"), warrants its Dimensions Plastic Lattice (the "Product") to be free from defects of material and manufacturing workmanship. This Warranty is valid for Dimensions Plastic Lattice used in standard residential applications and applies only to the original consumer of the Product. This Warranty is not assignable or transferable to subsequent owners of the real property or Product.

WARRANTY PERIOD

LIFETIME LIMITED WARRANTY - Warrantor's warranty obligation for the Product is valid only for the standard residential application and use for which the Product is intended. When installed vertically according to UCP instructions and under normal proper use, the Product will uniformly maintain its color and will not peel, pit, rot, blister, warp, crack, corrode or be consumed by insects.

Warrantor, at its sole option, will repair or replace any Dimensions Plastic Lattice used in a standard residential application where the Product exhibits defects or degradations in materials or workmanship following the date of purchase.

This Warranty does not cover costs of installation, removal or reinstallation. Warrantor's sole obligation is limited to a replacement of the Product, and Warrantor shall have no further liability or obligation except as expressly stated herein. If a claim is made under this Warranty on a product that is no longer available, Warrantor reserves the right to substitute replacement with a similar product of equivalent quality and value at Warrantor's discretion.

LIMITATIONS ON WARRANTY

The Warranty does not apply to any product that:

- is damaged by physical abuse, acts of God, acts of war, exposure to acid rain or other chemical or biological factors.
- has not been installed or maintained in accordance with Warrantor's installation and maintenance instructions.
- has been abused or placed under or subjected to abnormal residential use conditions.
- has been installed in a horizontal application, used, modified or otherwise treated in any manner other than as intended by Warrantor.
- has been subjected to normal and expected weathering.
- has been subjected to settlement or any failure of any structure or soil on which the lattice is installed.

Failure to follow any restrictions or warnings supplied with the Product shall make the Warranty null and void and of no further effect. Warrantor reserves the right to investigate any claim and to inspect any product for which a claim is made. Any construction or use of this product must be in accordance with all local zoning and/or building codes. The Consumer assumes all risk and liability associated with the installation or use of this product.

Some states do not allow limitations on how long an implied warranty lasts and/or do not allow the exclusion of incidental or consequential damages so the above limitations and exclusions may not apply to you. This Warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights that vary from state to state.

WARRANTOR SHALL NOT BE LIABLE FOR ANY INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES ARISING OUT OF THE USE OR OWNERSHIP OF THIS PRODUCT.

CLAIM PROCEDURE

To make a claim under this Warranty to receive replacement product, the original owner must, within 90 days of actual or constructive notice of damage covered by this Warranty, do the following:

1. Prepare a letter which includes the following:
 - A list of the number of pieces and the size of each piece for which the claim is made.
 - Proof of Purchase of the product, as shown on the original invoice.
 - Proof of Warranty, such as the original end tag from the product, copy of the mark on the product, or other evidence.
2. Mail the above information to:
Universal Consumer Products, Inc.
Warranty Information
2801 East Beltline NE
Grand Rapids, MI 49525

WARRANTOR DOES NOT MAKE ANY IMPLIED WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR FITNESS OF THE PRODUCT FOR A PARTICULAR PURPOSE. IN NO EVENT SHALL UNIVERSAL CONSUMER PRODUCTS BE LIABLE FOR INCIDENTAL, CONSEQUENTIAL, SPECIAL OR INDIRECT DAMAGES. THERE ARE NO OTHER WARRANTIES WHICH EXTEND BEYOND THE DESCRIPTION IN THE FACE HEREOF.



Treillis en plastique

Garantie à vie limitée

ADMISSIBILITÉ

Universal Consumer Products, Inc. (le «Garant»), garantit son Treillis en plastique Dimensions (le « Produit ») comme étant exempt de vices de matériau et de fabrication. La présente Garantie est valide pour le Treillis en plastique Dimensions utilisé dans des applications résidentielles courantes et ne vise que le consommateur d'origine du Produit. La présente Garantie ne peut être cédée ni transférée aux propriétaires subséquents du bien immobilier ou du Produit.

GARANTIE À VIE LIMITÉE - L'obligation du Garant au titre de la garantie pour le Produit est valide seulement pour les applications et usages résidentiels courants pour lesquels le Produit a été conçu. Lorsque installé verticalement selon les directives d'UCP et en conditions d'usage normal et approprié, le Produit conservera uniformément sa couleur et ne subira pas de pelage, de formation de piqûres, de pourriture, de cloquage, de fissuration ni de corrosion, ni ne sera consommé par des insectes.

Le Garant, à sa seule discrétion, réparera ou remplacera tout Treillis en plastique Dimensions utilisé dans une application résidentielle courante où le Produit présente des défauts ou signes de dégradation dans son matériau ou sa qualité d'exécution suivant la date de l'achat.

La présente Garantie ne couvre pas les coûts de l'installation, de l'enlèvement ou de la réinstallation. L'unique obligation du Garant à ce titre se limite au remplacement du Produit, et le Garant n'aura aucune autre responsabilité ni obligation sauf ce qui est énoncé expressément aux présentes. Si une réclamation est faite en vertu de la présente Garantie en rapport avec un produit qui n'est plus disponible, le Garant se réserve le droit de lui substituer comme remplacement un produit semblable, d'une qualité et d'une valeur équivalentes, à la seule discrétion du Garant.

LIMITES DE LA GARANTIE

Le Garantie ne s'applique à aucun produit :

- ayant été endommagé par un mauvais traitement, une calamité naturelle, un fait de guerre, l'exposition à des pluies acides ou d'autres facteurs de nature chimique ou biologique;
- n'ayant pas été installé ou entretenu en conformité avec les directives d'installation et d'entretien du Garant;
- ayant fait l'objet d'un mésusage ou été placé sous ou soumis à des conditions d'usage résidentiel anormales;
- ayant été installé dans une application horizontale, utilisé, modifié ou autrement traité de quelque manière que ce soit, autre que tel que conçu par le Garant;
- ayant subi une altération due au vieillissement qui est normale et prévisible;
- ayant subi l'effet d'un tassement ou d'une défaillance de toute structure ou de tout sol sur laquelle / lequel le treillis est installé.

Le défaut d'observer quelque restriction ou quelque avertissement que ce soit parmi ceux qui sont fournis avec le Produit rendra la Garantie nulle et sans effet. Le Garant se réserve le droit d'enquêter sur toute réclamation au titre de la Garantie et d'inspecter tout Produit pour lequel une réclamation à ce titre est faite. Tout usage du présent Produit, y compris une construction l'incorporant, doit être en conformité avec tous les arrêtés locaux en matière de zonage et/ou les codes de construction locaux. Le consommateur assume tout risque et toute responsabilité découlant de l'installation ou de l'usage du présent Produit.

Comme certains états n'autorisent pas de limites quant à la durée d'une garantie implicite et/ou ne permettent pas l'exclusion des dommages consécutifs ou indirects, les limites et les exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à votre cas. La présente Garantie vous confère des droits légaux spécifiques, et il est possible que vous ayez aussi d'autres droits, lesquels varient d'un état à un autre. **LE GARANT NE DOIT PAS ÊTRE TENU RESPONSABLE DE QUELQUE DOMMAGE CONSÉCUTIF OU INDIRECT QUE CE SOIT QUI DÉCOULERAIT DE L'UTILISATION DE CE PRODUIT OU DU FAIT D'EN ÊTRE PROPRIÉTAIRE.**

PROCÉDURE DE RÉCLAMATION AU TITRE DE LA GARANTIE

Pour faire une réclamation au titre de la présente Garantie en vue de recevoir un produit de remplacement, le premier propriétaire doit, dans les 90 jours suivant la prise de connaissance réelle ou supposée du dommage qui serait couvert par la présente Garantie, faire ce qui suit :

1. Préparer une lettre qui contient l'information suivante :
 - Une liste faisant état du nombre de pièces pour lesquelles la réclamation au titre de la Garantie est faite et des dimensions de chacune de celles-ci.
 - Une preuve de l'achat du Produit, comme apparaissant sur la facture originale.
 - Une preuve de la Garantie, soit l'étiquette originale du Produit ou une copie de la marque apparaissant sur celui-ci.

2. Poster l'information ci-dessus à l'adresse suivante :

Universal Consumer Products, Inc., Warranty Information, 2801 East Beltline NE, Grand Rapids, MI 49525 ÉTATS-UNIS

AUCUNE AUTRE GARANTIE N'EST CONSENTIE AU DELÀ DE LA DESCRIPTION QUI EST INDIQUÉE AU RECTO DE LA PRÉSENTE. NULLE GARANTIE IMPLICITE QUANT À LA VALEUR MARCHANDE OU À L'ADAPTATION DU PRODUIT À UN USAGE PARTICULIER N'EST CONSENTIE PAR LE GARANT.